

**QUESTIONNAIRE MÉDICAL**

SPORTIF MAJEUR · SAISON 2026-2027

Renouvellement de licence · France Judo (FFJDA)

Document confidentiel — à conserver par le sportif. Ce questionnaire n'est pas à remettre au club. En cas de réponse OUI, présentez-le à votre médecin. Remettez uniquement l'**attestation** (document séparé) au club.

En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON <i>* Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Remplissez et remettez l'**attestation** au club.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Remettez ensuite le **certificat médical** au club à la place de l'attestation.

Document conforme à l'arrêté du 7 mai 2021 relatif au questionnaire de santé pour les licences sportives (hors disciplines à contraintes particulières).

